

Citoyenneté

Vous êtes sur le site officiel de la Ville de Ploërmel. Les démarches effectuées sur notre site Internet sont gratuites.



Recensement citoyen



Inscription sur les listes électorales



PACS

Depuis le 1er novembre 2017, date du transfert des missions des Tribunaux d'Instance aux mairies, la ville de Ploërmel est désormais compétente pour...



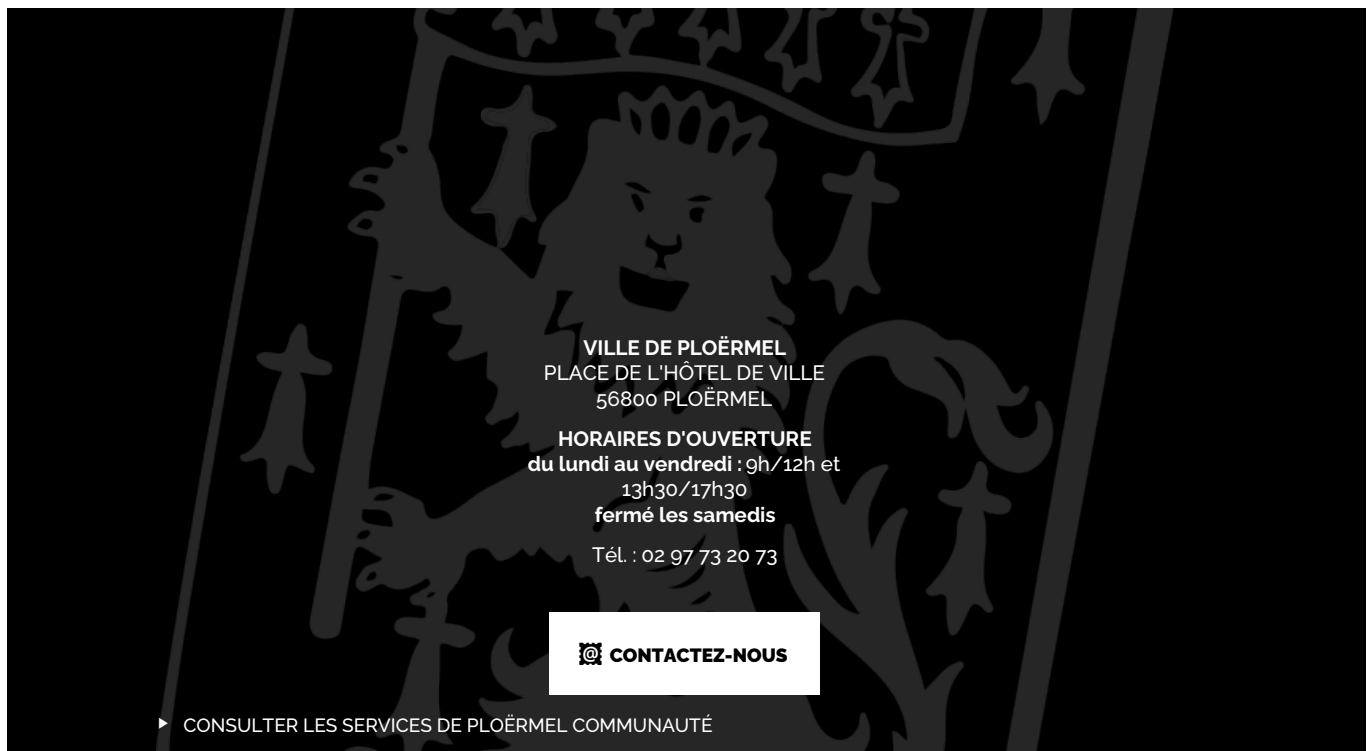


Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse postale, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune en procédant aux mêmes formalités que pour...



Sortie de territoire



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis
Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)